

Texte pour le Catalogue des Campings

Vous proposez le produit Campez Couvert dans votre établissement.
Vous devez présenter le produit Campez Couvert dans votre catalogue au niveau de vos conditions générales de vente, chapitre annulation.

Le camping vous offre une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

www.campez-couvert.com

